

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

**DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE**

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris Part à la délibération
--------------------------------------	----------------	--

15	15	13
----	----	----

Séance du 31 MARS 2025

Date de la convocation
18/03/2025

Date d'affichage
18/03/2025

Objet de la délibération

**Approbation convention
Commune de Roussillon /
VIVAL 2 Bas pour les
bouteilles de gaz
Année 2025**

N° 52/25

L'an deux mil vingt-cinq et le trente et un mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle BONNELLY, Maire.

Présents : Mme BONNELLY, Mme BELLANDE, Mme BERNARD, M. BORDE, Mme BRAZARD, M. CHEMIN, M. CHOMETTE, M. DEVAUX, M. JEAN, Mme MALIVEL, Mme THIERRY, M. TRIBOLLET,

Absents : M. DEBROAS donne pouvoir à Mme BERNARD, M. BERGERON, Mme GRAS

Madame le Maire présente le projet de convention entre la Commune de Roussillon et VIVAL 2 Bas 113 Avenue de la Burlière 84220 ROUSSILLON pour entreposer le panier des bouteilles de gaz pour l'année 2025.

Elle propose de fixer la redevance annuelle à 40 euros.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, par 13 POUR, le projet de convention entre la Commune de Roussillon et VIVAL 2 Bas pour entreposer le panier des bouteilles de gaz pour l'année 2025 ;

- **DIT** que la redevance est fixée à 40 euros par an ;

- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer ladite convention ;

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Gisèle BONNELLY



Secrétaire de séance,

Marie BERNARD